

Extrait du procès-verbal **Délibération du Comité Syndical**

Comité Syndical du 16 juin 2022

(maison des loisirs, rue Louis Adam à Muttersholtz)

⇒ Membres en exercice : 51 ⇒ Absents - excusés : 19
⇒ Présents ou remplacés : 32 ⇒ Procurations : 5

COMMANDE PUBLIQUE

Objet : 2022-III-2 - Constitution d'un groupement de commandes avec le PETR Sélestat Alsace centrale dans le cadre d'une prestation d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le transfert de la compétence mobilité au PETR Sélestat Alsace Centrale et la passation d'une délégation de service public « Transport ».

Rapport présenté par Monsieur Claude SCHALLER Vice-président

RÉSUMÉ : Le projet d'une organisation de la mobilité à l'échelle du territoire de l'Alsace centrale a été conforté par plusieurs études réalisées par le PETR ces dernières années. Dans l'optique du prochain renouvellement de la DSP transport du TIS, aujourd'hui portée par la Communauté de Communes de Sélestat, ce changement d'échelle va être étudié dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dont les missions iront de la constitution d'une offre de transport à la passation de la nouvelle DSP. Ces missions relevant à la fois de la Communauté de Communes de Sélestat et du PETR Sélestat Alsace Centrale, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre les deux établissements.

I. RAPPORT

Au début de l'année 2020, le PETR Sélestat-Alsace centrale a lancé une étude pour analyser les possibilités et les conditions d'un transfert de la compétence mobilité exercée par chacune des communautés de communes, en lien avec les nouvelles dispositions permises par la Loi d'Orientations des Mobilités. Cette étude faisait suite aux orientations du Plan Global de Déplacements de 2016, qui avaient identifié l'échelle du PETR comme pertinente pour l'organisation des mobilités et d'un réseau de transport.

Suivant ces conclusions et afin de poursuivre les travaux pour aboutir à un réseau de transport unique sur le territoire, le PETR Sélestat-Alsace centrale et la Communauté de Communes de Sélestat vont faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), destinée à accompagner ces deux collectivités dans un certain nombre de missions. Ces dernières seront ainsi réparties selon les compétences de chacun, la Communauté de Communes de Sélestat devant par exemple

négoier la prolongation du contrat de DSP actuel du réseau TIS. Pour le PETR, il s'agira notamment d'élaborer une offre de transport à l'échelle de son territoire, sur la base d'un diagnostic complet et d'échanges avec les élus et les habitants.

La nature de cette AMO et des missions qui la composent font qu'un groupement de commandes entre le PETR Sélestat-Alsace centrale et la Communauté de Communes de Sélestat apparait la solution la plus idoine. Ce montage permettra également de rationaliser les coûts et de s'inscrire dans une logique de territoire.

Il est ainsi proposé que le rôle du coordonnateur soit confié à la Communauté de Communes de Sélestat, mandatée pour gérer la procédure de marché jusqu'à l'attribution au nom et pour le compte des membres du groupement.

La procédure retenue est celle d'un marché à procédure adaptée. La Commission d'Appel d'Offres ad hoc sera composée du président de la CAO du coordonnateur et d'un titulaire représentant de la CAO de chacun des membres du groupement.

Les frais matériels liés au fonctionnement du groupement et au lancement d'une procédure de passation des marchés publics seront supportés équitablement entre chaque membre. Les modalités de fonctionnement du groupement seront également définies dans la convention constitutive.

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-3 ;

VU les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2022 ;

VU le projet de groupement de commandes joint à la présente délibération.

Considérant l'intérêt commun pour le PETR et la Communauté de Communes de Sélestat de porter conjointement cette étude au travers d'un groupement de commandes.

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,

Sur avis favorable du Bureau réuni le 30 mai 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes de Sélestat et PETR Sélestat Alsace centrale pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert de la compétence mobilité au PETR Sélestat Alsace Centrale et la passation d'une délégation de service public « Transport ».

D'APPROUVER le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint en annexe.

DE DESIGNER la Communauté de Communes de Sélestat comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus.

DE PRENDRE ACTE que la CAO est présidée par le représentant du coordonnateur.

D'APPROUVER la constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au groupement et de désigner Patrick BARBIER comme membre titulaire et Serges JANUS Comme membre suppléant.

D'AUTORISER le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme, Sélestat, le 30 juin 2022
Le Président, p.d. **Philippe STEEGER**
Directeur Général des Services



